

Table des matières

ESRS E5 – « Utilisation des ressources et économie circulaire »

- Q1 : Qu'est-ce que l'économie circulaire ?
- Q2: Quels sont les objectifs et enjeux couverts par ESRS E5?
- Q3 : Comment analyser la matérialité des enjeux liés à l'utilisation des ressources et l'économie circulaire ?
- Q4: Quelles informations doivent être publiées sur le processus et les résultats de cette analyse de matérialité (IRO-1 & 2)?
- Q5: Quelles informations publier sur les politiques et actions liées à l'utilisation des ressources et l'économie circulaire (E5-1 & 2)?
- Q6 : Quelles cibles publier en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-3) ?
- Q7 : Quels indicateurs publier en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-4 et 5) ?
- Q8: Quelles informations publier sur les effets financiers attendus liés à l'utilisation des ressources et l'économie circulaire (E5-6) ?

ESRS E5 – « Utilisation des ressources et économie circulaire »

Q1 : Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

ESRS E5 porte sur l'utilisation optimale des ressources (i.e., réduction des matières et ressources utilisées lors de la conception, de la production et de l'utilisation des produits) et sur l'économie circulaire. L'économie circulaire est un système économique dans lequel la valeur des produits, des matières et autres ressources de l'économie est maintenue aussi longtemps que possible, en rendant leur utilisation dans la production et la consommation plus efficiente, réduisant ainsi l'impact environnemental de leur utilisation, et minimisant les déchets et le rejet de substances dangereuses à toutes les étapes de leur cycle de vie.⁶⁷

Figure n°1 Les étapes du processus de production selon les principes de l'économie circulaire















Réutilisation

Réparabilité

Démontage Remanufacturage Remise à neuf

Recyclage

Recirculation

Les principes de l'économie circulaire

L'objectif est de maximiser et préserver la valeur des ressources en créant un système qui favorise : (i) la pérennité, (ii) la réutilisabilité, (iii) la réparabilité, (iv) le démontage, (v) le remanufacturage, (vi) le reconditionnement, (vii) le recyclage, (viii) la recirculation par le cycle biologique ou l'optimisation de l'utilisation du produit ou des matières grâce à d'autres modèles économiques circulaires. 68

Selon le <u>plan d'action de l'UE en faveur de l'économie circulaire</u>, la transition de l'économie européenne vers un modèle circulaire est une condition préalable pour atteindre l'objectif de **neutralité climatique** à l'horizon 2050 et mettre fin à la perte de **biodiversité**. 69 ESRS E5 s'appuie sur le cadre législatif européen existant, en particulier le <u>plan d'action pour une économie circulaire</u>, la <u>directive-cadre sur les déchets (n° 2008/98)</u> (version consolidée)⁷⁰ et la <u>stratégie industrielle pour l'Europe</u>.

⁷⁰ La directive-cadre sur les déchets (<u>synthèse</u>) institue un cadre légal pour le traitement des déchets dans l'UE. Ce cadre vise à protéger l'environnement et la santé humaine en soulignant l'importance de l'utilisation de techniques



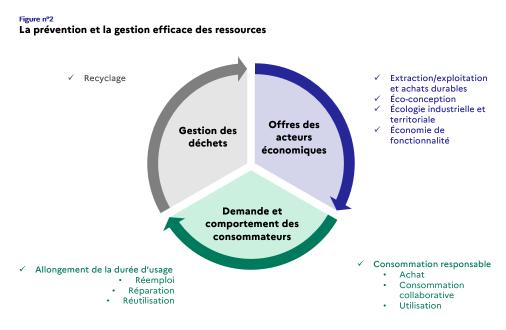
⁶⁷ Cette définition est issue du <u>règlement délégué sur les ESRS (n° 2023/2772)</u> (Annexe II « Acronymes et glossaire des termes », tableau 2 « Termes définis dans les ESRS »).

⁶⁸ Un processus de production respectant les principes de l'économie circulaire vise à étendre le cycle de vie des produits, afin de réduire l'utilisation des matières premières et la production des déchets.

⁶⁹ La consommation mondiale de matières telles que la biomasse, les combustibles fossiles, les métaux et les minéraux devrait doubler au cours des quarante prochaines années, tandis que la production annuelle de déchets devrait augmenter de 70 % d'ici à 2050. La moitié des émissions totales de GES et plus de 90 % de la perte de biodiversité et du stress hydrique résultent de l'extraction et de la transformation des ressources.

Q2: Quels sont les objectifs et enjeux couverts par ESRS E5?

Les objectifs de ESRS E5 sont de comprendre quelles **ressources** matérielles sont utilisées par l'entreprise tout au long de sa chaîne de valeur et comment elle intègre les **principes de l'économie circulaire** dans son modèle d'affaires. La transition d'un modèle linéaire (i.e., extraire, fabriquer, consommer, jeter) à un modèle circulaire repose sur plusieurs axes : l'éco-conception et la **circularité** des produits, la **régénération** de la nature, le **découplage** entre l'activité économique et l'extraction de ressources naturelles, la **conservation** au maximum de la valeur des produits et des matériaux et l'élimination des **déchets**. Les impacts d'une entreprise s'appréhendent notamment à partir de l'**utilisation efficace des ressources**, du **non-épuisement des ressources**, ainsi que de l'**approvisionnement et l'utilisation durables de ressources** renouvelables.



Source : ADEME

Pour évaluer la transition entre le scénario du statu quo (où des ressources limitées sont extraites pour fabriquer des produits qui sont utilisés puis jetés) et celui d'un système circulaire, ESRS E5 prévoit la description, et le cas échéant, la quantification des éléments suivants :

- les flux de ressources entrants⁷¹ matériels, en particulier la circularité des ressources (i.e., composants, produits, matières, et emballages achetés ou utilisés sans avoir nécessairement été achetés) et leur caractère renouvelable ou non renouvelable⁷²,
- les **flux de ressources sortants**⁷³ matériels, en particulier des informations sur les produits, les matières et les déchets, et

⁷³ Les ressources sortantes désignent les ressources qui sortent des installations de l'entreprise.



appropriées pour la gestion, la valorisation et le recyclage des déchets permettant de réduire la pression sur les ressources et d'améliorer leur utilisation.

⁷¹ Les ressources entrantes désignent les ressources qui entrent dans les installations de l'entreprise.

⁷² Les ressources naturelles peuvent être renouvelables – dont les réserves sont normalement inépuisables (e.g., biomasse forestière, eau douce, poissons) – ou non-renouvelables – qui peuvent être complètement épuisées à la surface de la terre suite aux extractions et à l'exploitation par les humains (e.g., charbon, pétrole, minerais métalliques).

la gestion de ces déchets⁷⁴.

Q3 : Comment analyser la matérialité des enjeux liés à l'utilisation des ressources et l'économie circulaire ?

La matérialité des flux de ressources entrants et sortants, ainsi que des déchets, doit être analysée pour les activités de l'entreprise et de sa chaîne de valeur (note : les indicateurs abordés en Q7 ne portent que sur le périmètre des opérations propres). Il est souhaitable de réaliser cette analyse pour les **principales activités** de l'entreprise, laquelle devra dans tous les cas préciser si cette analyse a été effectuée par activité.

Les activités à faible consommation de ressources, non-dépendantes de matières rares, et générant peu de déchets notamment dangereux, comme certaines activités de services, peuvent être écartées a priori. Pour des activités plus complexes, les **analyses de cycle de vie des principales catégories de produits**⁷⁵ de l'entreprise peuvent aider à identifier où se situent les enjeux matériels liés à l'utilisation des ressources et l'économie circulaire tout au long de la chaîne de valeur.

Extraction des ressources

Valorisation

Le cycle de vie d'un produit

Déchets / Fin de vie

Utilisation Distribution

L'économie circulaire vise à réduire l'extraction

Liste indicative de secteurs concernés

A titre indicatif et de façon non-exhaustive, le <u>plan d'action de l'UE en faveur d'une économie circulaire</u> liste sept secteurs prioritaires, représentant les principales chaînes de valeur des produits : (i) le matériel électronique et TIC, (ii) les batteries et véhicules, (iii) les emballages, (iv) les matières plastiques, (v) les textiles, (vi) la construction et les bâtiments, et (vii) les denrées alimentaires, l'eau et les nutriments. Au niveau national, les <u>filières REP</u> fournissent également des indications utiles sur les activités présentant des enjeux au niveau des déchets. Ces références à certains secteurs peuvent constituer un indice, mais n'entraînent pas de présomption de matérialité ou de non matérialité.

⁷⁵ Commission européenne, « <u>Product Environmental Footprint method</u> ».



⁷⁴ La gestion des déchets désigne la collecte, le transport, la valorisation et l'élimination des déchets, y compris la surveillance de ces opérations ainsi que la surveillance des sites de décharge après leur fermeture, et notamment les actions menées en tant que négociant ou courtier. La hiérarchie des déchets suit l'ordre suivant : (i) prévention, (ii) réutilisation / réemploi, (iii) recyclage, (iv) valorisation (notamment valorisation énergétique), et (v) élimination.

L'identification des principales ressources utilisées dans les différentes activités de l'entreprise constitue donc un préalable pour évaluer la matérialité des enjeux, c'est-à-dire déterminer si ces ressources sont critiques en termes d'impacts ou de dépendances (risques et opportunités liés aux évolutions réglementaires, technologiques ou de marché). Les flux de ressources entrants et sortants et la gestion des déchets associés doivent être évalués selon les critères de ESRS 1, notamment la gravité de l'impact, laquelle dépend de son ampleur (i.e., quantité de ressources ou de déchets) et de son caractère irrémédiable (i.e., rareté des ressources) (cf. Q2.5 dans la fiche sur ESRS 1). Ainsi, l'importance de l'utilisation de matières vierges, leur caractère renouvelable, la localisation de l'utilisation des ressources, la dangerosité des déchets, et la disponibilité de filières de traitement sont des facteurs clés à prendre en compte dans cette évaluation.

Enfin, si l'éco-conception des produits est une pratique pertinente pour le secteur (e.g., pratique classique parmi les leaders du secteur ou existence d'une filière Responsabilité Elargie des Producteurs ('REP') en France), il est généralement raisonnable de considérer l'enjeu comme matériel.

Les **sources d'information** utiles dans le cadre de l'analyse de matérialité comprennent, par exemple, l'<u>ISO 59 020 :2024</u> « Économie circulaire — Mesure et évaluation de la performance de circularité », le <u>guide</u> de Circul'R « Comment mesurer la circularité des modèles économiques ? » ou la <u>plateforme</u> de la Fondation Ellen MacArthur « Circulytics : measuring circular economy performance ».

Q4 : Quelles informations doivent être publiées sur le processus et les résultats de cette analyse de matérialité (IRO-1 & 2) ?

L'entreprise doit publier les informations requises par ESRS 2 IRO-1 et 2 (cf. Q4 dans la fiche sur ESRS 2).

Il s'agit d'une part d'une description sommaire du processus d'identification et d'évaluation des enjeux matériels relatifs aux flux de ressources entrants et sortants et à la gestion des déchets. L'entreprise doit notamment préciser si elle a réalisé cette analyse par activité et par actif, et si et comment elle a mené des consultations, en particulier auprès des communautés affectées.

Il n'est pas obligatoire de publier la liste des activités présentant des enjeux matériels en termes d'utilisation des ressources et d'économie circulaire ni celle des principales ressources utilisées dans les opérations propres et la chaîne de valeur. Néanmoins, si les enjeux liés à l'utilisation des ressources et l'économie circulaire sont particulièrement significatifs, un tableau présentant les ressources utilisées, les déchets critiques par activité et les risques et opportunités⁷⁶ du modèle d'affaires⁷⁷ est un moyen efficace pour présenter l'analyse de matérialité de cet enjeu.

Il s'agit d'autre part de la liste des exigences de publication identifiées comme matérielles relatives aux flux de ressources entrants et sortants et à la gestion des déchets (ESRS 2 IRO-2).

⁷⁷ Commission européenne, « <u>Categorisation system for Circular economy</u> », 2020.



-

⁷⁶ Les exemples de risques incluent, entre autres, la dépendance à des ressources rares, le risque de rupture d'approvisionnement, l'introduction de nouvelles réglementations sur l'obsolescence programmée, l'introduction de nouvelles REP, l'interdiction des produits jetables ou du gaspillage alimentaire, etc.

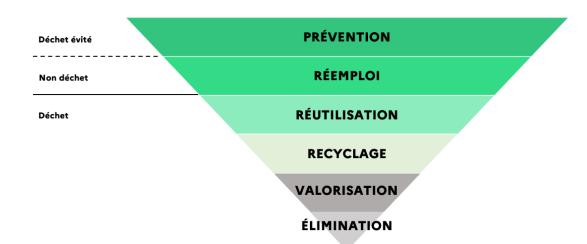
Q5 : Quelles informations publier sur les politiques et actions liées à l'utilisation des ressources et l'économie circulaire (E5-1 & 2)?

En plus des exigences générales prescrites dans ESRS 2 MDR-P (i.e., contenu, périmètre, responsabilité), une entreprise doit indiquer si celle-ci couvre les thèmes suivants :

- l'abandon progressif de l'utilisation de ressources vierges, y compris l'augmentation relative de l'utilisation de ressources secondaires (recyclées),
- l'approvisionnement durable et l'utilisation de ressources renouvelables.

L'entreprise doit indiquer si elle tient compte, dans ses politiques, de la hiérarchie des modes de gestion des déchets et de la notion d'éco-conception lorsqu'elle publie des informations à ce titre, à savoir : la prévention de la production de déchets, la préparation en vue de la réutilisation, le recyclage, la valorisation, et l'élimination.⁷⁸





En ce qui concerne les actions, en complément des exigences de la norme ESRS 2 MDR-A (i.e., nature, périmètre, délais, montants d'investissements et de dépenses de l'exercice et planifiés), l'entreprise peut indiquer ses actions dans les domaines suivants :

- l'efficience d'utilisation des ressources, notamment pour les matières premières critiques et les terres rares⁷⁹,
- l'utilisation de matières recyclées,
- la conception circulaire des produits et les pratiques commerciales⁸⁰, et

⁸⁰ L'application de la conception circulaire et de pratiques commerciales circulaires couvre les éléments suivants : le maintien et l'optimisation de la valeur par l'entretien, la réparation, le reconditionnement, le remanufacturage, la collecte des composants, la logistique de recyclage, les systèmes en boucle fermée, le commerce de détail de biens d'occasion, etc.



-

⁷⁸ La priorité est donnée à la prévention des déchets pour réduire la quantité de déchets produits en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits. Cette démarche permet d'économiser les matières premières épuisables, de limiter les impacts liés aux étapes du cycle de vie des produits qui génèrent ces déchets, et de diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité.

⁷⁹ Commission européenne, « <u>Critical raw materials</u> ».

la réduction de la production de déchets et l'optimisation de leur gestion.

L'entreprise peut également décrire sa participation à des **actions collectives** qui sont souvent indispensables pour mettre en place des solutions circulaires. La mobilisation de son écosystème avec les opérateurs de sa chaîne de valeur ou de son réseau local peut permettre la mise en place, par exemple de systèmes intelligents de collecte des déchets.

Q6 : Quelles cibles publier en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-3) ?

Les informations sur les cibles (lorsque des cibles ont été fixées) sont requises en lien avec les impacts, risques et opportunités matériels.

En plus des exigences générales prescrites dans ESRS 2 MDR-T (cf. voir Q7 dans la fiche sur ESRS 2), l'entreprise doit indiquer si les cibles portent sur les **flux de ressources entrants et/ou sortants**, et/ou sur les **déchets**. Elle doit également spécifier si les cibles sont **obligatoires** (réglementation) ou **volontaires**, et à quel niveau de la **hiérarchie des déchets** elles se rapportent. Elle doit enfin préciser, si cela est pertinent, à quelle **étape du cycle de vie** les cibles se rapportent : phase de production, d'utilisation, ou de fin de vie fonctionnelle des produits et matières.

Les cibles, exprimées de préférence en valeur absolue, portent sur l'augmentation de la conception des produits circulaires (y compris, par exemple, une conception garantissant la durabilité, le démontage, la réparabilité, la recyclabilité), la minimisation des matières premières primaires, l'approvisionnement durable et l'utilisation de ressources renouvelables, l'augmentation du taux d'utilisation circulaire des matières, et/ou la gestion des déchets, en prenant en compte la hiérarchie de gestion des déchets (i.e., prévention, préparation pour réutilisation, recyclage, autres valorisations dont énergétique et élimination).⁸¹

De manière additionnelle, l'entreprise peut indiquer si des seuils écologiques et des allocations spécifiques par entité ont été pris en considération au moment de fixer ses cibles, notamment pour les ressources critiques (e.g., lorsque les réserves ou l'accessibilité peuvent être limitées). La capacité de régénération des ressources naturelles (e.g., bois ou stocks halieutiques) peut également être utilisée pour fixer des cibles.

Q7 : Quels indicateurs publier en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-4 et 5) ?

La partie sur les indicateurs distingue trois exigences de publication : les flux de ressources entrants, les flux de ressources sortants, et la gestion des déchets.

Q7-1: Quelles informations publier sur les flux de ressources entrants (E5-4)?

L'entreprise doit d'abord publier une description qualitative des flux de ressources entrants matériels sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (cf. E5-4 paragraphe 30). Cette description complète la présentation du modèle d'affaires, en mettant l'accent sur les principales ressources utilisées (cf. ESRS 2 paragraphe 42a). Ces flux significatifs peuvent porter sur les **produits** (dont les emballages), les **matières** (notamment les

⁸¹ L'entreprise peut se baser sur l'initiative « *Science Based Targets for Nature* » ('SBTN'), notamment ses orientations provisoires (« *Initial Guidance for Business* », septembre 2020), et sur la Taxonomie environnementale de l'UE pour la fixation de cibles liées à l'utilisation des ressources et l'économie circulaire.



_

matières premières critiques et les terres rares), l'eau, et les immobilisations corporelles utilisées par l'entreprise (comme les biens, les installations et les équipements).

Trois indicateurs quantitatifs sont demandés sur le périmètre des opérations propres de l'entreprise (sauf s'il s'agit d'informations spécifiques à l'entité) 82 :

- ✓ le poids total des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de l'exercice (note : les matières techniques et biologiques ne sont pas définies dans le glossaire de l'acte délégué sur les ESRS, mais semblent comprendre en principe les terres rares et autres matières techniques non-renouvelables⁸³ destinées à être réutilisées ou recyclées, ainsi que les matières biologiques provenant des animaux, plantes, micro-organismes et des dérivés de la biomasse)⁸⁴,
- √ le pourcentage de matières biologiques (dont les biocarburants employés à des fins énergétiques) utilisées pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) qui proviennent de sources durables, ainsi que des informations sur les systèmes de certification et
- ✓ le poids des composants, produits et matières secondaires (c'est-à-dire qui sont réutilisés, recyclés, etc.), utilisés pour fabriquer les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages), en valeur absolue et en pourcentage.

Les ressources entrantes comprennent les **composants**, **produits**, **matières**, et **emballages** achetés ou utilisés sans avoir nécessairement été achetés.

Le dénominateur des indicateurs de pourcentage correspond au poids total des produits et matières techniques et biologiques utilisées pendant la période de reporting. Les données relatives à l'utilisation doivent refléter les matières dans leur état d'origine (sans retraitement en poids sec par exemple). Si les catégories des matières réutilisées et recyclées se recoupent, l'entreprise explique comment elle a traité les doubles comptages.

Q7-2 : Quelles informations publier sur les flux de produits et matières sortants (E5-5) ?

L'entreprise doit fournir une description des principaux produits et matières issus de son processus de production qui sont conçus selon les principes de l'économie circulaire (i.e., pérennité, réutilisabilité, réparabilité, démontage, remanufacturage, reconditionnement, recyclage, recirculation par le cycle biologique ou l'optimisation de l'utilisation du produit ou des matières grâce à d'autres modèles économiques circulaires).

Trois indicateurs sont demandés :

- ✓ la **pérennité attendue des produits commercialisés** par l'entreprise, par rapport à la moyenne du secteur pour chaque groupe de produits,
- ✓ la **réparabilité des produits**, en utilisant un système de classement établi, le cas échéant,
- ✓ la part de contenu recyclable dans les produits et leurs emballages.

⁸⁴ Banque européenne d'investissement, « <u>Le cercle vertueux</u> ».



⁸² ESRS E5-4 nécessite une description des flux de ressources lorsqu'ils sont significatifs, ce qui peut inclure une description des enjeux liés aux ressources dans la chaîne de valeur. Cependant, lorsqu'il s'agit de publier la quantification des ressources utilisées dans la production des produits et services de l'entreprise, cela ne concerne que les opérations propres. L'entreprise peut déterminer si des informations supplémentaires sur la chaîne de valeur sont nécessaires au cas par cas.

⁸³ Commission européenne, « Study on the EU's list of Critical Raw Materials », 2020.

L'entreprise devra expliquer les définitions et méthodes retenues pour caractériser les produits durables selon le principe de circularité. Parmi les pistes méthodologiques, il est possible de citer, pour la pérennité, les standards industriels européens type électronique et robotique en lien avec le <u>PEF / EPD</u> et pour la réparabilité, l'<u>Indice de réparabilité</u> de la <u>Loi anti-gaspillage (n° 2020/105)</u> pour les smartphones, ordinateurs ou certains produits motorisés B2C.

Q7-3 : Quelles informations publier sur les flux de déchets sortants (E5-5) ?

L'entreprise doit publier deux indicateurs concernant les déchets :

- le poids total des déchets générés dans le périmètre des opérations propres de l'entreprise, et
- la quantité totale de déchets dangereux et de déchets radioactifs.

L'entreprise doit publier trois indicateurs concernant le traitement des déchets :

- le poids total de déchets qui sont évités, et la répartition par type d'opération de valorisation : préparation en vue de la réutilisation, recyclage, autres opérations de valorisation (matière ou énergie),
- le poids total de déchets qui sont destinés à l'élimination, et la répartition par type de traitement : incinération (sans valorisation énergétique), mise en décharge, autres opérations d'élimination,
- la quantité totale et le pourcentage de déchets non recyclés.

Figure n°5 Les informations à publier sur les flux de déchets sortants

Indicateur	Total	Dangereux	Non-dangereux
Poids total des déchets générés	✓	✓	✓
Poids total de déchets valorisés	✓		
✓ Préparation en vue de la réutilisation		✓	✓
✓ Recyclage		✓	✓
✓ Autre valorisation		✓	✓
Poids total de déchets éliminés	✓		
✓ Incinération		✓	✓
✓ Mise en décharge		✓	✓
✓ Autre		✓	✓
Poids total de déchets non recyclés	✓		
Taux de déchets non recyclés	✓		



L'entreprise donne des **informations contextuelles** sur les méthodes employées pour calculer ces données, compte tenu notamment des définitions nationales qui peuvent diverger. Elle précise si les données proviennent de mesures directes ou d'estimations.⁸⁵

Lorsque l'entreprise publie des informations sur la composition des déchets générés, elle doit indiquer les flux de déchets pertinents pour son secteur ou ses activités (e.g., déchets électroniques dans le secteur électronique), et les matières présentes dans ces déchets (e.g., biomasse).⁸⁶

Q8 : Quelles informations publier sur les effets financiers attendus liés à l'utilisation des ressources et l'économie circulaire (E5-6) ?

ESRS E5 demande de publier une quantification, en termes monétaires, des effets financiers attendus liés à l'utilisation des ressources et l'économie circulaire. Il s'agit, par exemple, d'évaluer les risques associés à la hausse du coût des ressources (ou de traitement des déchets), aux ruptures d'approvisionnement, ou à la baisse de la demande due au changement de comportement des consommateurs face à la rareté des ressources. Une description de ces risques et opportunités, accompagnée de leur horizon temporel, est également requise pour qualifier les effets financiers attendus.

Compte tenu du caractère émergent de ces évaluations financières, il est possible de quantifier les risques en utilisant une fourchette. Lorsque cette quantification n'est pas possible sans coûts ou efforts excessifs, une estimation qualitative peut être fournie.⁸⁷

⁸⁷ L'entreprise peut omettre cette information pour la première année de reporting.



⁸⁵ L'entreprise peut communiquer de manière volontaire des éléments contextuels supplémentaires, comme les raisons du poids élevés de déchets destinés à l'élimination, et les pratiques et normes du secteur ou les réglementations qui imposent une opération d'élimination spécifique.

⁸⁶ Pour évaluer les flux de déchets présents dans son secteur ou ses activités, l'entreprise peut se référer à la liste de description de déchets du catalogue européen des déchets « <u>European Waste Catalogue</u> ».